

**Sommaire<sup>1</sup> des conclusions et recommandations :  
Plan d'action pour le  
renouveau de la programmation d'ESL  
de la maternelle au secondaire 4  
au Manitoba**

décembre 2003

**Accessibilité, excellence, et équité**

<sup>1</sup> On peut consulter le rapport complet sur le site Web d'Éducation,  
Citoyenneté et Jeunesse Manitoba :  
<<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/prog-anglais.html>>

**Sommaire des conclusions et recommandations :  
Plan d'action pour le  
renouveau de la programmation d'ESL  
de la maternelle au secondaire 4  
au Manitoba**

décembre 2003

**Accessibilité, excellence, et équité**

## Données de catalogage avant publication (Canada)

428.24071 Sommaire des conclusions et recommandations : Plan d'action pour le renouveau de la programmation d'ESL de la maternelle au secondaire 4 au Manitoba (décembre 2003)

« Accessibilité, excellence et équité »

ISBN 0-7711-3157-7

1. Anglais (Langue) - Étude et enseignement - Non-anglophones. I. Manitoba. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2003  
Bibliothèque nationale du Canada

Tous les droits réservés © 2003, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, 1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 Canada (téléphone : [204] 945-6916 ou 1 800 282-8069, poste 6916; télécopieur : [204] 945-1625; courriel : [bef@merlin.mb.ca](mailto:bef@merlin.mb.ca)).

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la Loi sur le droit d'auteur. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour qu'elles soient rectifiées.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## **Préface**

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba reconnaît la valeur de la diversité linguistique et culturelle qui caractérise nos collectivités et nos écoles. Nous sommes décidés à offrir à tous les élèves une programmation et des milieux d'apprentissage ouverts à tous et équitables, et l'élaboration d'une programmation d'ESL efficace, de la maternelle au secondaire 4, est un aspect essentiel de cet objectif.

## **Introduction**

Nos écoles reflètent la diversité linguistique et culturelle qui constitue et continuera de constituer un aspect important de notre société. Les élèves d'ESL sont présents en grand nombre au sein de nos écoles et ce nombre ne cesse de croître. L'expérience et les décennies de recherche entreprise dans le domaine de l'éducation ont prouvé qu'il est essentiel pour ces apprenants que la programmation soit adaptée et équitable. Il est donc important que le Manitoba continue d'améliorer la programmation d'ESL en relevant les défis qui se présentent, en tirant parti de son expérience et de ses succès et en appliquant les résultats de la recherche récente.

## **Contexte**

Au Manitoba, plus de 450 écoles publiques et environ un quart des écoles indépendantes ont signalé qu'elles avaient eu des apprenants inscrits à une programmation d'ESL dans les trois dernières années scolaires. Bien des apprenants inscrits à la programmation d'ESL sont des citoyens canadiens nés au Canada; cependant, il y a aussi beaucoup de nouveaux venus au Manitoba. L'immigration joue depuis longtemps un rôle important dans notre développement économique et social et ce rôle continuera de s'affirmer. De fait, le Manitoba s'est engagé à doubler le nombre d'immigrants qui décident de venir vivre et travailler dans la province.

En 2001-2002, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a entrepris de revoir la programmation d'ESL, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités énoncées dans le *Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves, 2002-2006 (Maternelle à secondaire 4)*. L'idée sous-jacente était d'examiner de près les besoins d'apprenants variés et de renouveler les efforts déployés pour réduire la disparité dans le secteur éducatif. L'objectif principal était de trouver des moyens de renforcer la programmation d'ESL dans les écoles du Manitoba.

L'examen de la programmation a été entrepris par une équipe constituée de représentants des ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, et du Travail et de l'Immigration.

### **Consultation**

En 2001-2002, un sondage sur les usages et obstacles actuels a été effectué auprès des directeurs généraux de divisions scolaires, des directeurs d'écoles publiques ayant signalé qu'ils avaient eu des élèves inscrits en ESL pendant l'année scolaire 2000-2001, et des directeurs d'écoles indépendantes et d'écoles des Premières nations. Un rapport sommaire des résultats du sondage et la version complète de ce rapport sont affichés sur le site d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba :

<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/prog-anglais.html>.

En 2002-2003, l'équipe chargée de l'examen de la programmation d'ESL a organisé 16 séances de consultation, auxquelles ont participé environ 200 personnes, dont des enseignants, des directeurs d'écoles, des administrateurs divisionnaires, des représentants d'associations d'éducateurs et des élèves. La consultation portait sur tous les aspects de la programmation d'ESL de la province, de la maternelle au secondaire 4, et visait à permettre aux participants de s'exprimer sur les aspects positifs de la programmation et ceux qui avaient besoin d'améliorations. Les divisions scolaires, les éducateurs et les personnes intéressées ont été invités à remettre des interventions écrites.

### **Principales constatations**

Bien que l'examen ait montré que de nombreuses écoles et divisions scolaires ont élaboré une programmation et des modèles pédagogiques solides qui pourront servir de base pour renforcer et élargir la programmation d'ESL, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de constatations découlant du processus de consultation ont fait ressortir la nécessité de prendre des mesures supplémentaires.

### **Définition des élèves d'ESL**

- Il est nécessaire de faire une distinction plus précise entre les apprenants d'ESL (qui apprennent l'anglais comme seconde langue), les apprenants d'ESD (qui connaissent l'anglais comme second dialecte) et les élèves dont l'anglais est la première langue, mais qui ont des capacités de lecture et d'écriture ou d'expression limitées.

- Il est nécessaire de concevoir une définition des apprenants d'ESL qui soit commune à toute la province et qui puisse permettre de déterminer quels élèves pourraient profiter de la programmation d'ESL et lesquels y seraient admissibles. Étant donné les questions soulevées au sujet des limites et des connotations du terme « ESL », il faudrait peut-être créer une expression plus juste et plus universelle, comme par exemple English as an Additional Language, ou EAL (anglais langue additionnelle). Ceci a déjà été fait en Colombie-Britannique, au Royaume-Uni, et en Nouvelle-Zélande, et est de plus en plus répandu dans d'autres pays.

### **Identification, évaluation et suivi des apprenants d'ESL**

- Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des processus et des outils plus exacts pour déterminer le niveau de compétence des élèves dans leur langue dominante - que ce soit l'anglais ou une autre langue. Certaines écoles ont mis sur pied des méthodes efficaces d'identification et d'évaluation, mais il serait bon d'élaborer un protocole commun d'accueil, ainsi que des outils communs d'identification, d'évaluation et de suivi.

### **Diversité linguistique et apprenants autochtones**

- Les apprenants autochtones contribuent de façon importante à la grande diversité linguistique et culturelle de nos écoles et de nos communautés. D'après le recensement de 2001, 30 % environ des élèves autochtones entrent à l'école en ayant comme première langue une langue autochtone, ou peut-être en connaissant deux langues. Ce sont donc des élèves d'ESL. Cependant, la majorité des enfants autochtones possèdent l'anglais comme langue « maternelle » ou dominante lorsqu'ils entrent à l'école.
- Des éducateurs autochtones du Manitoba, ainsi que des chercheurs et éducateurs d'ailleurs ont déclaré que certains apprenants autochtones dont la première langue est l'anglais parlent en fait un dialecte anglais, très marqué par l'influence des langues autochtones. La programmation et les méthodes pédagogiques utilisées pour les apprenants d'une seconde langue pourraient aussi être bénéfiques à ces élèves. Il est nécessaire, cependant, de pouvoir disposer de renseignements plus précis sur la diversité linguistique des apprenants autochtones et la situation des effectifs autochtones quant à la connaissance de l'anglais en tant que langue seconde ou second dialecte.

- La plupart des méthodes utilisées pour répondre aux besoins des apprenants autochtones font appel à des activités d'« enrichissement » de l'anglais en tant que première langue, plutôt qu'à des procédés d'enseignement d'une seconde langue. Il est nécessaire d'élaborer une programmation et des méthodes pédagogiques plus profitables, qui tiennent compte de la diversité linguistique des apprenants autochtones, respectent les réalités culturelles et soient fondées sur la recherche et l'expérience en matière d'enseignement d'une seconde langue.

### **Une programmation plus accessible, plus uniforme et plus efficace**

- Bien que l'enseignement différencié au sein d'une classe ordinaire soit la forme la plus fréquente d'enseignement de l'ESL dans les écoles manitobaines, il y a en général un manque de programmation structurée. Une bonne partie de l'enseignement de l'ESL est prise en charge par les orthopédagogues. Les participants ont souligné qu'il était important que toute l'école participe à la mise en œuvre d'une programmation d'ESL afin qu'elle soit efficace.
- Les participants étaient fortement favorables à la création d'un cadre de résultats d'apprentissage et de documents de mise en œuvre provinciaux d'ESL qui soient structurés et uniformes, et assez souples pour pouvoir s'adapter aux besoins variés des apprenants.

### **Financement de la programmation d'ESL**

- Les préoccupations exprimées sur le plan du financement portaient sur les aspects suivants : (i) le montant par élève, (ii) la durée de l'admissibilité au financement, (iii) les difficultés entraînées par le fait que le financement est fondé sur les effectifs au 30 septembre, et (iv) la reddition de comptes pour ce qui est de l'utilisation des fonds destinés au secteur de l'ESL. Plusieurs des participants ont souligné qu'il serait bon que la province fasse le suivi des apprenants d'ESL et de leurs progrès par l'intermédiaire du Réseau informatique d'éducation, et que l'on se serve de plans éducatifs personnalisés pour la planification de la programmation.

### **Amélioration de la capacité de répondre aux besoins des élèves d'ESL**

- L'examen a montré que bien des enseignants chargés de la programmation d'ESL ont eu une formation structurée limitée dans le domaine de l'ESL ou de l'enseignement d'une seconde langue. À l'heure actuelle, ce sont les enseignants titulaires et les orthopédagogues qui sont chargés de la plus grande partie des cours d'ESL. Seules quelques écoles ou divisions ont signalé qu'elles employaient des spécialistes d'ESL. Les facultés d'éducation du Manitoba offrent des cours de méthodologie de l'enseignement de l'ESL et des langues secondes, mais ceux-ci ne sont pas obligatoires. Les participants ont clairement exprimé la nécessité d'améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux enseignants. Certains ont demandé que l'on rende la formation en ESL obligatoire pour les enseignants qui sont sur le point de débiter leur carrière et que l'on crée des normes provinciales pour les enseignants spécialistes d'ESL.
- Lorsqu'elles préparent leurs plans, les écoles devraient se pencher sur le personnel nécessaire, les besoins en matière de programmation et la participation des parents pour soutenir les élèves d'ESL. Les participants considèrent également qu'il est essentiel de créer un ensemble de ressources et de documents à l'échelle des écoles et des divisions dans ce domaine.
- Il est nécessaire de créer des mécanismes d'appui qui prendraient la forme, par exemple, de postes de spécialistes, d'équipes ou de réseaux divisionnaires en ESL, de possibilités de formation professionnelle pour les enseignants, et de ressources et documents divisionnaires. Les participants ont aussi présenté les idées suivantes dans l'objectif de renforcer la capacité des divisions scolaires d'offrir la programmation d'ESL : (i) faire appel à des stratégies conjointes, par exemple en créant et en offrant une programmation d'ESL à l'échelle divisionnaire, ou encore en partageant les services d'un spécialiste divisionnaire d'ESL, et (ii) rassembler les élèves d'ESL, en créant des « centres d'excellence en ESL » ou en désignant certaines écoles lorsqu'il est difficile, à cause de la taille de la division ou de l'endroit où elle est située, ou encore à cause du nombre limité d'élèves d'ESL, d'offrir le soutien voulu.
- Les participants ont fait ressortir la nécessité d'encourager la collaboration de la communauté et des parents en mettant en place des agents de liaison communautaire et en faisant appel à des traducteurs et interprètes.

- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba devrait jouer un rôle pour ce qui est de diriger et de coordonner la création d'une démarche provinciale plus solide et d'une meilleure fondation pour la programmation d'ESL. Le ministère devrait en particulier augmenter sa propre capacité en matière d'élaboration de la programmation d'ESL, et créer un cadre provincial pour l'élaboration de la programmation, ainsi qu'une série de cours spécialisés en ESL, de guides de mise en œuvre et de documents connexes.

### **Soutien aux apprenants réfugiés et venant de pays touchés par la guerre**

- De grandes difficultés surgissent, tant pour les apprenants que pour les écoles, lorsque des adolescents dont l'anglais n'est pas la langue maternelle entrent dans le système scolaire avec des compétences limitées en lecture et écriture dans leur première langue et des lacunes profondes dues à une scolarité interrompue. Les élèves réfugiés ou venant de pays touchés par la guerre ont souvent des besoins sociaux et affectifs complexes qui, s'ils ne sont pas satisfaits, peuvent influencer leur capacité d'apprentissage ou leur réceptivité. Il faut donc créer une programmation plus intensive qui visent tout particulièrement à répondre aux besoins de tous les apprenants d'ESL réfugiés ou originaires de pays touchés par la guerre, et surtout des adolescents et des jeunes adultes.

### **Recommandations**

Le comité d'examen de la programmation d'ESL a formulé les recommandations ci-dessous en fonction des résultats de l'examen. Collectivement, elles doivent fournir les éléments constitutifs d'un plan d'action pluriannuel sur lequel pourrait s'appuyer la stratégie provinciale visant à renforcer la programmation d'ESL au Manitoba. Le plan d'action en question se concentrera sur **l'accessibilité**, mettra l'accent sur **l'excellence** de la programmation d'ESL et créera un milieu d'apprentissage plus **équitable** dans les écoles.

1. Le ministère devrait créer un cadre provincial d'élaboration de la programmation d'ESL qui pourrait être composé des documents suivants :
  - un énoncé de politique fondé sur l'idée que l'apprentissage de l'ESL est l'apprentissage d'une langue « en plus », et prévoyant une programmation de transition pour les élèves qui apprennent l'anglais en tant que langue additionnelle;

- un protocole d'accueil et d'évaluation des élèves d'ESL, accompagné d'outils de dépistage, d'évaluation initiale et de suivi;
  - un programme d'études provincial (document d'accompagnement), qui servirait de guide pour adapter les méthodes d'enseignement aux différents niveaux atteints par les élèves d'ESL au cours de leur évolution, et pour concevoir une programmation et des cours spécialisés en ESL;
  - un document de soutien et des exemples de plans éducatifs personnalisés pour les élèves d'ESL du niveau secondaire, qui viendrait appuyer la mise en œuvre des cours portant la désignation « E »;
  - une série de cours provinciaux d'ESL de niveau secondaire pour les nouveaux arrivants et les élèves étrangers;
  - des directives provinciales pour la prestation de la programmation d'ESL et des services éducatifs visant les élèves étrangers.
2. Le ministère devrait collaborer avec les écoles, les organisations autochtones et les collectivités pour aborder la question de la diversité linguistique des apprenants autochtones en :
- établissant un groupe provincial chargé de faire de la recherche et des analyses sur la diversité linguistique des élèves autochtones du Manitoba et les questions d'apprentissage de l'anglais par ceux qui parlent un dialecte anglais, et de rédiger un document de soutien pour les écoles et les enseignants sur la diversité linguistique des élèves autochtones et les meilleures méthodes d'enseignement et d'élaboration de la programmation. Ce projet comprendrait le rassemblement et l'analyse des données pertinentes sur les élèves, l'étude des textes publiés à ce sujet, la consultation avec les écoles et la récolte d'exemples des meilleures pratiques utilisées au Manitoba et ailleurs;
  - concevant des ressources et des mécanismes de soutien pertinents et tenant compte des réalités culturelles pour la programmation d'ESL, et surtout un protocole ou un outil de dépistage permettant d'évaluer la diversité linguistique des apprenants autochtones pendant les années d'école élémentaire;

- encourageant et aidant les divisions scolaires à mettre en œuvre des initiatives portant sur la réussite scolaire chez les élèves autochtones, ces initiatives devant permettre de traiter la question des besoins d'apprentissage des Autochtones qui suivent des cours d'anglais en tant que langue seconde ou second dialecte et des cours de langues autochtones.
3. Le ministère devrait préciser pour quelle programmation et quels mécanismes de soutien les fonds destinés à l'ESL peuvent être utilisés et étudier la possibilité d'augmenter le financement prévu pour la programmation d'ESL au cours des prochaines années en :
- prolongeant la durée pendant laquelle les élèves peuvent être admissibles;
  - accroissant les fonds octroyés pendant la première année où l'élève est admissible;
  - établissant un processus de présentation de rapports portant sur plusieurs périodes en ce qui concerne les élèves d'ESL admissibles;
  - instaurant une subvention de soutien aux nouveaux arrivants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation d'ESL pour les apprenants ayant des besoins profonds parce qu'ils sont réfugiés ou viennent de pays touchés par la guerre et n'ont pas été beaucoup à l'école, ont eu une scolarité interrompue et ont des compétences de lecture et d'écriture limitées dans leur première langue;
  - établissant une base de données provinciale sur les apprenants d'ESL, afin de faciliter l'évaluation et le suivi de ces élèves.
4. Le ministère devrait exiger que les divisions scolaires aient des documents de politique ou de protocole officiels au niveau des écoles ou des divisions, et qu'elles encouragent l'inclusion du secteur de l'ESL dans les plans des divisions et des écoles.
5. Le ministère devrait fournir les services de conseillers en ESL, qui pourraient aider les divisions scolaires et les écoles indépendantes à créer des politiques, des protocoles et des modèles pour la programmation d'ESL, au niveau des divisions ou des écoles, et à mettre en œuvre les protocoles et démarches d'accueil et de suivi dans le secteur de l'ESL.

6. Le ministère devrait encourager les divisions scolaires à prendre d'autres initiatives pour soutenir la planification de protocoles divisionnaires en matière d'ESL et renforcer la capacité locale d'élaboration de tels protocoles. Ces initiatives pourraient être : la création de réseaux de perfectionnement professionnel pour les enseignants, le rassemblement d'un ensemble de ressources et de documents, et la création de postes de spécialistes d'ESL.
7. Le ministère devrait collaborer avec Travail et Immigration Manitoba, les organismes d'établissement des immigrants, les divisions scolaires et les écoles, afin d'améliorer le potentiel en matière d'interprétation et d'évaluation des compétences dans la première langue.
8. Le ministère devrait collaborer avec des organismes partenaires afin d'améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel dans les secteurs de l'ESL, de la lutte contre le racisme et de l'enseignement multiculturel, et d'encourager les facultés d'éducation à mieux préparer les futurs enseignants à travailler avec des élèves de différentes origines linguistiques et culturelles.
9. Le ministère devrait collaborer avec le ministère du Travail et de l'Immigration, et avec les divisions scolaires et les écoles, afin de concevoir, à l'échelle des divisions et des écoles, des projets visant à aider le processus d'accueil et d'établissement initial des élèves nouvellement arrivés. Ceci pourrait impliquer le renforcement des rapports entre les agents d'établissement et les écoles, la conception d'un profil éducatif et linguistique des nouveaux arrivants, la création de possibilités de formation professionnelle en ce qui concerne la situation des élèves réfugiés ou venant de pays touchés par la guerre, et la rédaction de documents de soutien multilingues pour les parents.
10. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, et le ministère du Travail et de l'Immigration, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, devraient former un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie provinciale pour améliorer les possibilités de formation et d'éducation des apprenants d'ESL adultes et des élèves entrant dans le système à un âge plus avancé que la normale, et qui peuvent avoir besoin de remplir les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires du Manitoba.
11. Le ministère devrait former un comité consultatif chargé de fournir des conseils et des commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.





Piered n C m d u  
Inpites / C m d u